

Formation AP ASD
« Acteur Prévention dans le secteur de l'Aide à Domicile »

Durée	Pré requis	Public
21 heures en présentiel en séquences non consécutives	Aucun	Salarié(e)s du secteur de l'aide à domicile

Objectifs :

- Observer et analyser toute situation de travail à domicile, repérer les situations dangereuses et proposer des mesures de prévention adaptées pour se prémunir des dangers,
- Mettre en œuvre une démarche lui permettant d'accompagner la mobilité du bénéficiaire, en prenant soin de lui et de soi,
- Savoir à qui et comment remonter ses suggestions d'amélioration au sein de la structure

Contenu :

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Prévention

La prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans sa structure :

- Se situer comme un acteur de prévention pour soi, pour sa structure,
- Identifier les risques de son secteur d'activité, de son métier, pour agir en prévention.

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : Prévention

L'observation et l'analyse d'une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure :

- Observer et analyser une situation de travail,
- Proposer des améliorations de la situation de travail,
- Remonter l'information aux personnes concernées.

DOMAINE DE COMPETENCES 3 : Prévention

Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Identifier les enjeux d'un accompagnement :

- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir,
- Analyser la situation d'un accompagnement,
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement,
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi.

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie active basée sur l'implication des participants
 Alternance en apports théoriques et pratiques
 Méthodes démonstratives, participatives

Matériels pédagogiques spécifiques :

Partie « Prévention »
 Lit médicalisé : 1 pour 5 stagiaires maximum
 Fauteuil roulant manuel
 Fauteuil



Lève-personne électrique roulant
Verticalisateur électrique
Drap(s) de glisse (2)

Organisation de la formation :

21 heures en présentiel en séquences non consécutives :

- 21 heures pour la partie « Prévention » dont 14 heures pour l'ALM (Aide à La Mobilité)

Les groupes sont limités à 4 stagiaires minimum et 10 stagiaires maximum

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

Feuille de présence de formation
Evaluation formative tout au long de la formation
Epreuves certificatives selon le référentiel en vigueur
Certificat AP ASD en cas de réussite des épreuves certificatives (**validité 24 mois**)
Attestation individuelle de formation

Formateurs

Formateurs certifiés AP ASD, certificats en cours de validité